

## **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**

**Plénière du Mercredi 12 juin 2019**

**Compte rendu de la commission « accès aux outils de communication ».**

### **Nom et prénom des membres de la commission :**

Coulanjon Guy, Challan Madeleine, Georges Marie-Thérèse, Cocheux Jacques, Gailliarde Jean-Pierre, Paya Raymond, Rougier Geneviève, Donnarieix Denise, Delphine Pejoux.

### **Nombres de réunion faites entre le 01 janvier et le 30 avril 2019 :**

7 réunions. (4 réunions pour l'accès aux outils de communication, 3 réunions pour la communication du CDCA : rédaction du premier communiqué)

### **Synthèse des problématiques qui sont remontées suite aux réunions**

- Notre priorité est de travailler sur l'Accès au numérique pour les PA et PSH.
- La loi du 11 février 2005 est difficilement appliquée : elle indique la mise en place de formations gratuites dans chaque commune.
- Trop de diversité des outils de communication.
- Pas assez de formations spécifiques d'animateurs aux outils numériques pour accompagner les PA et PSH.

### **Pistes et axes de travail envisagés**

- Un minibus de communication numérique, et respectant l'accessibilité, pourrait se déplacer dans les zones rurales ou citadines (pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) afin de rendre tous les outils accessibles à tous (documents administratifs) sur le département.
- Plus de formation pour les aidants, les accompagnants et l'ensemble des acteurs pour les formalités administratives des PA et PSH.

### **Les préconisations proposées (si vous en avez):**

- Préconiser la mise en place de services d'aide à l'accès au numérique dans tous les territoires du département, un service public venant améliorer l'existant.
- Etablir une cartographie de l'existant pour faire évoluer l'accès aux outils de communication.
- Uniformisation des outils de communication.
- Mettre en place des formations d'accompagnement des PA et PSH au numérique (patience, ne pas faire à la place, sensibilisation aux différents handicaps et attitudes aidantes, bienveillance) par les différents organismes de formation continue, les services à la personne, les associations.